



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bilan et perspectives

Question écrite n° 100050

### Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la mise en oeuvre de la loi du 23 février 2005, et plus particulièrement sur la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. Ainsi qu'il l'a indiqué en mars dernier, la mission de préfiguration de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie a été confiée au préfet Benmebarek. Sachant que le texte procédant à la création de cette fondation sera publié à l'issue de ces travaux, il souhaiterait connaître l'avancée de ce dossier.

### Texte de la réponse

L'article 3 de la loi 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés prévoit la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, à laquelle l'État prêterait son concours. Le Gouvernement travaille à la mise en place de cette fondation. Dès que ces travaux seront achevés, il ne manquera pas d'en informer la représentation parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Franck Marlin](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100050

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 2006, page 7419

**Réponse publiée le :** 16 janvier 2007, page 533